Zeitschrift: Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 29 (2010)

Artikel: Une stratégie de survie pour les cadets pyrénéens

Autor: Bonnain-Dulon, Rolande

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1077930

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une stratégie de survie pour les cadets pyrénéens

Rolande Bonnain-Dulon

Dans les Pyrénées la reproduction familiale reposait sur un système inégalitaire qui laissait à un seul des enfants la Maison (habitation, terres privées et droits sur les propriétés collectives), et imposait par là même au reste de la fratrie soit de partir se marier dans une autre Maison avec un(e) héritier(e) en suivant le modèle coutumier, et pour les autres, soit de migrer à petite et moyenne distance, soit de rester célibataire au foyer familial si celui-ci pouvait supporter de nourrir une bouche supplémentaire. Ce système fonctionnait de façon satisfaisante en régime d'étiage démographique, ce qui n'était plus le cas en période de croissance. On a vu alors de plus en plus de cadets partir vers les petites et moyennes villes du piémont, vers les métropoles régionales, vers l'Espagne et, au XIXe siècle, se tourner vers Paris ou les nouveaux Etats décolonisés de l'Amérique. On connaît mieux aujourd'hui le profil de ceux qui sont partis, leur âge, leur profession, les réseaux migratoires auxquels ils appartenaient[1] (Arrizabalaga, 1996; 1998; Bonnain, 1998, 2003; 2005a).

Tous les exclus de l'héritage foncier ne partaient pas ou n'acceptaient pas de rester célibataires. Un certain nombre de cadets réalisaient des mariages extra-coutumiers avec des cadettes et créaient leur Maison. Où s'installaient donc ces cadets dans un contexte où la terre était chère parce que rare, et quelles pouvaient être leurs occupations? On a parlé de solutions collectives à propos de la création d'habitats groupés sur les terres communautaires et intercommunautaires par opposition aux solutions individuelles d'installation sur des propriétés familiales, parfois sans véritables droits (Etchelecou, 1995: 27 et 42). Nous voudrions montrer que la faim générale de terres a conduit à des stratégies différentes selon les contextes environnementaux (montagne / piémont / plaine) (Bonnain, 2005b). Enfin, les résultats de ces installations ont eu des destins variés selon les époques où elles ont été entreprises, les plus récentes ont été les plus fragiles et l'on peut légitimement se demander les raisons de ces variations dans le devenir. Les exemples seront choisis au Pays Basque et en Bigorre qui relèvent du même idéal de reproduction à l'identique.

Des solutions collectives et contestées

Dans le Sud-Ouest, la création d'agglomérations nouvelles pour coloniser des régions peu peuplées, dans un contexte conflictuel entre la France et l'Angleterre, a

1 Le colloque franco-québecois de Montréal en novembre 2001 a été consacré en partie à ce problème: Dessureault Ch., Dickinson J., Goy J. (sous la dir. de), 2003.

donné naissance aux bastides, à savoir des villes nouvelles programmées de façon volontariste par les seigneurs et, plus souvent, par les représentants du souverain à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Elles ont été particulièrement nombreuses dans ce polygone vide de villes (selon l'expression d'Armengaud) qui s'étend du Périgord au piémont pyrénéen (Higounet, 1987); elles se sont maintenues, pour la majorité d'entre elles, grâce aux privilèges qui leur avaient été octroyés, notamment en matière de foires et marchés. Dans les montagnes, déjà très peuplées par rapport à la disponibilité de terres cultivables, ces créations n'ont pas eu lieu et l'apparition, beaucoup plus rare, de nouveaux villages après la période médiévale sera le fait de groupes sociaux bien définis par leur position en regard de l'héritage. La vallée de Baïgorri en Navarre est un exemple bien connu de la revendication des cadets basques à une installation autonome suivie d'une reconnaissance politique malgré les réclamations des villages d'origine[2].

La vallée de Baïgorri

Comprise dans le canton du même nom au moment du découpage révolutionnaire qui reconnaissait ainsi son existence politique, la vallée de Baïgorri réunissait sept agglomérations au tournant du XVIIIe siècle et gérait ses estives et ses forêts[3]. Au XVIIe siècle, cette vallée essentiellement vouée à l'élevage du bétail et dépendant entièrement des échanges pour sa subsistance quotidienne ne comptait que cinq villages appelés hameaux: Anchaux, Ascurat, Irouleguy, Lasse et Saint Etienne de Baïgorri, le chef lieu où les archives étaient conservées et où se réunissait la Cour générale, organe exécutif de la vallée, disposant des pouvoirs de police et chargé de la surveillance des bois et des pâturages. La Cour générale avait aussi la possibilité d'établir des facéries avec Erro, Bastan, Valcarles en Espagne quand les besoins l'exigeaient (Bidart, 1976; 1977). La Cour était composée de jurats choisis dans chaque hameau par les maîtres de maison, seuls habilités à voter. Chaque hameau disposait d'une voix lors des scrutins quel que fût le nombre de ses habitants. Plus précoce au Pays Basque qu'en Bigorre, la poussée démographique débute au XVIIe siècle et sera très importante puisque la population de la vallée double en cent ans; elle ne cessera qu'au début de la Troisième République avec l'émigration[4]. Dans

2 «Elle [la vallée de Baïgorri] préfère une population peu nombreuse qui se suffit à peine en grains mais qui pouvait consommer et surtout vendre les produits de son élevage, se procure à l'extérieur le complément, à une population nombreuse et besogneuse arrachant sur place aux terres défrichées les grains nécessaires, mais privée des ressources de l'élevage. Ce choix implique de garder les cadets comme bergers célibataires au lieu de les laisser comme aux Aldudes créer une famille sur un défrichement» (Zink, 1997: 400).

3 En 1990, la commission syndicale de la vallée de Baïgorri gère encore 5000 hectares de pâturages en altitude et 3540 hectares de forêts.

4 Le canton de Baïgorri comprenait 12 137 habitants en 1826, 11 906 en 1856; sa population diminue de 16,38% entre 1856 et 1876.

ce contexte, pour les cadets sans terre, la seule possibilité de demeurer sur place, à l'exception d'un mariage avec une héritière, a été de coloniser les pâturages méridionaux. Ainsi furent créés à partir de l'habitat secondaire construit autour des granges foraines le hameau des Aldudes à 715 mètres d'altitude (Viers, 1955) et plus tard La Fonderie (qui prendra en 1873 le nom de Banca) où s'installèrent vers 1750 des forges dont les besoins en combustible seront la cause des déséquilibres sylvo-pastoraux[5].

A la tolérance des parents et des aînés succéderont bientôt des tensions quand les cadets souhaiteront faire reconnaître leurs droits dans la gestion de la vallée. Traditionnellement, les cadets avaient le droit de réclamer un lopin de terre *(botoy)* leur permettant avec les droits d'usage sur les propriétés collectives de subsister; dans ces circonstances, il ne s'agissait plus de survie mais de reconnaissance dans des conditions de vie difficiles. De surcroît, les contraintes édictées ne furent plus observées, le nombre des nouveaux installés étant trop important. Les nouveaux règlements de 1704, censés répondre à la multiplication des infractions, autoriseront les habitants à s'approprier un hectare et demi pour labourer et récolter du foin. Le système agro-pastoral se transformait ainsi que le gouvernement de la vallée. En 1776, les cadets des deux nouveaux hameaux nommaient des syndics pour gérer leurs affaires.

La remise en cause de l'expression du mode de pouvoir politique, si elle montre l'affaiblissement du système communautaire au fur et à mesure de l'augmentation des échanges avec l'extérieur de la Basse-Navarre, ne détruisit pas pourtant l'ancienne organisation présidant à la gestion des pâturages qu'exigeait le maintien du système agropastoral (Lefebvre, 1933). En 1990, huit communes dont les cinq plus anciennes, faisaient toujours partie de la commission syndicale de Baïgorri: en 1997, 275 bergers transhumants, tous issus de la vallée, faisaient paître pendant la période estivale 935 bovins, 40000 ovins et 500 chevaux.

Autre lieu de conflit entre groupes sociaux définis par leur position vis-à-vis de l'héritage en raison de l'occupation de terres collectives: la vallée d'Azun dans les Pyrénées centrales. Elle nous permettra de voir en détail le processus de colonisation des terres par les cadets.

La vallée d'Azun

Comme pour la vallée de Baïgorri, le terme de vallée ne renvoie pas seulement à son sens topographique mais à son organisation politique directement héritée du

5 Ce phénomène de colonisation centrifuge ne s'arrêtera pas là puisqu'en 1862 Urepel, hameau des Aldudes, se verra conférer le titre de municipalité. (Je remercie Claude Motte du Laboratoire de Démographie historique pour sa communication sur le découpage administratif des Pyrénées-Atlantiques.)

Moyen Age et conservée jusqu'à la Révolution. La vallée d'Azun qui fait partie des sept vallées du Lavedan, la partie montagneuse de la Bigorre au sud de Lourdes, suscita l'admiration unanime des visiteurs par son ampleur, l'importance de ses pâturages verdoyants et l'excellence de son bétail qui paissait sur les terres collectives. Celles-ci occupent toujours 88,9% du territoire du canton, pourcentage parmi les plus élevés des Hautes-Pyrénées et seulement dépassé par celui du canton de Luz-Saint-Sauveur.

Aujourd'hui, la vallée comprend dix villages, Arrens et Marsous ne faisant plus qu'une seule agglomération. Le peuplement est très ancien comme en rendent compte les toponymes datant en partie d'avant l'époque gallo-romaine; cependant la physionomie de l'habitat a changé, en particulier à l'époque moderne.

Au Moyen Age, six communautés regroupaient 336 feux. La crise démographique du XIVe siècle toucha Arcizans-Dessus, Arrens, Aucun, Bun, Gaillagos et Marsous puisqu'en 1414, ces villages n'abritaient plus que 296 feux (Berthe, 1967). A partir du XVIIe siècle, en raison de la poussée démographique (on compte 800 feux pour la vallée en 1770), les cadets sans terre commencèrent à s'installer de façon permanente dans les hameaux d'été. Ces derniers furent construits à la montagne (appelée en gascon germ), plus précisément dans les zones intermédiaires qui se situent ici vers les 700–1000 mètres d'altitude. Arbeost qui servait ainsi d'étape lors de la transhumance estivale pour les communautés d'Arrens et de Marsous fut le premier village à s'émanciper et fut érigé en paroisse en 1743. Les données ne sont pas précises pour Sireix qui n'existait pas au Moyen Age, et dont la tradition veut que le peuplement ait été réalisé par des cadets d'Arrens; le village est cité par Guillaume Mauran, dans sa *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, au début du XVIIe siècle et est porté sur une carte de 1647[6]. Le feudiste Larcher rédigeant son *Glanage*, au milieu du XVIIIe siècle parle de la neuvième cure, Saint-Laurent de Ferrière qui dépendait auparavant de la cure d'Arrens, agglomération qui sera citée au titre des communes entrant dans le découpage du canton d'Aucun: son appellation ne laisse aucun doute sur l'origine de son peuplement et de ses terres puisque ce village y est nommé Ferrière d'Aucun. Un autre hameau, Haugarou, issu à son tour d'Arbéost se vit reconnaître son autonomie lors du premier découpage cantonal mais disparut dès le second découpage, un an après, faute d'appui dans l'administration du département (Schmitt, 1928–1930). Enfin, par l'ordonnance du 18 mars 1836, le hameau d'Estaing (ex-Labat de Bun), démembré de Bun, était érigé en commune à part entière.

6 Cette carte du géographe Dubois est annexée à la réédition de l'ouvrage de Guillaume Mauran effectuée par l'Association Guillaume Mauran en 1980, et est conservée à la Bibliothèque Nationale sous la cote Ge D 10 133.

Aujourd'hui, il n'existe qu'une seule commission syndicale gérant des terres indivises, celle d'Arras et Sireix qui s'étend sur 663 hectares d'estives et 76 hectares de forêts. Cette absence d'organisation commune institutionnelle des pâturages pour le reste de la vallée alors qu'elle existe pour les vallées immédiatement voisines de Saint Savin et de Barèges, témoigne des conflits nés de l'émancipation des cadets. Peut-on parler à ce sujet de solutions collectives?

Le système agro-pastoral entendait la transhumance pour élever le plus grand nombre de têtes de bétail sans être tributaire de récoltes de fourrage (Cavaillès, 1931). Il imposait le déplacement des animaux à la recherche de l'herbe et s'articulait sur les saisons. L'habitat devait donc se dédoubler et parfois se scinder en trois: à la maison de la vallée utilisée pendant l'hiver correspondait ainsi l'habitation de l'étape intermédiaire au germ, *era cabano*, couverte de chaume, sa grange, *era borda*, son grenier à grain, *era borda det blat*, un jardin et une cour pour le bétail (Buisan, 1984: 41–48). L'habitation comme les terres environnantes appartenaient à la famille qui s'y installait fin juin et en redescendait fin septembre; les animaux restaient pour les vaches jusqu'à Noël et les brebis hivernaient aux granges, surveillées par un berger, généralement un cadet (Le Play, 1871: 202–204). Plus haut en altitude, vers 1500 mètres environ, sur les estives communes existait le couyelà, habitation collective de taille réduite, de 3,5 sur 2 mètres où les bergers s'abritaient et où ils rassemblaient les troupeaux pour faire la traite[7].

On comprend aisément que, en raison de la poussée démographique, ceux qui n'avaient pas eu la possibilité d'épouser une héritière dans la vallée occupaient avec l'accord de la famille, *era cabano*, autant pour s'occuper des animaux que pour libérer un peu d'espace dans la maison familiale. Ils voyaient en fait dans cette montée au germ la possibilité de s'établir. On ne peut donc parler ici d'une action revendicatrice entreprise par une classe d'âge ou une classe sociale, mais de saisies d'opportunités offertes par la famille dans un mode de vie précis fondé sur l'agro-pastoralisme. Ce n'est que lorsqu'il s'est agi d'institutionnaliser l'installation (obtention d'une cure ou représentation au conseil politique de la vallée), c'est-à-dire la reconnaissance d'une collectivité par une autre – fut-elle parente proche sur son territoire – que les conflits surgirent. Le succès n'était pas toujours au rendez-vous des nouveaux installés comme dans le cas de Haugarou.

La vallée d'Azun fait figure d'exception dans les Pyrénées centrales par le nombre de créations de villages depuis l'époque moderne. Généralement, les terres d'altitude et les communes jouxtant la frontière gardèrent en mode collectif la quasi totalité de leur territoire à l'exception de la vallée du Louron où les terres d'altitude

7 En Azun comme à Campan et à Barèges, les bergers utilisaient aussi des *burguets*, cabanes mobiles en bois, à une place, pour se protéger du froid et des prédateurs.

ont été partagées ou vendues. Ailleurs, là où il existait des landes, elles ont été défrichées tardivement (Vivier, 1993) sous l'impulsion des intendants de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et même dans le cas de Labastide après 1950, sans donner lieu à des installations préludant à des créations de municipalités autonomes, sauf dans de rares cas comme Cantaous, hameau de Tuzaguet reconnu comme municipalité à part entière en 1857[8].

Le partage des landes a été favorisé par les autorités administratives. Elle a été soutenue par la maîtrise des Eaux et Forêts qui souhaitait leur remplacement par des bois jugés plus utiles. Le partage s'est fait d'autant plus facilement qu'on y voyait la possibilité d'établir des emblavures dans des zones où l'élevage transhumant n'était pas trop important, et surtout quand il y avait la possibilité d'envoyer les animaux en estive dans des régions proches, soit la vallée d'Aure pour Saint-Laurent-de-Neste et Cantaous ou la montagne de la Baronnie pour Labastide.

Le défrichement des terrains communaux ou intercommunaux avec installation pérenne n'a pas toujours laissé des traces dans l'histoire administrative et politique de la région, il n'en a pas moins existé avec une très grande ampleur dans les Pyrénées centrales.

La Goutille, un quartier en marge

De nombreux préfets des Hautes-Pyrénées se sont plaints des multiples usurpations de communaux. «Il n'existe peut-être point dans ce royaume, des départements où il ait été commis depuis 1790 un si grand nombre d'usurpations sur les propriétés communales… Le nombre des usurpateurs égale les deux tiers des propriétaires…»[9] déplorait l'un des premiers administrateurs de la Restauration, imputant aux temps troublés de la fin du XVIIIe siècle la responsabilité de ces infractions, sans mentionner la nécessité matérielle et l'affaiblissement du sentiment communautaire qui les autorisaient. Les défrichements sont cités parmi les premiers responsables de la déforestation. Pourtant, les édiles lorsqu'ils n'étaient pas au nombre des défricheurs ont caché bien souvent à l'Administration l'importance des empiétements, a fortiori quand ces derniers n'étaient pas accompagnés de la construction d'une habitation.

Comme au Pays Basque et dans le département même, en vallée d'Azun, les propriétés intercommunales ont été particulièrement touchées par ce phénomène lorsqu'elles n'étaient pas trop éloignées des villages surpeuplés: les défricheurs ont profité de la carence des communes qui avaient vu leurs droits confisqués depuis le début du siècle, et qui devront attendre la réforme des municipalités de 1837 pour

8 En 1782 la lande du Boila, où un hameau de Saint-Laurent-de-Neste s'était installé, a été partagée et distribuée par tirage au sort (Sarramon: 391).

9 Archives départementales des Hautes-Pyrènées (ADHP), 1M 13, 2 août 1816.

avoir les moyens de réagir. L'observation de la création d'un quartier de Laborde, appelé La Goutille, érigé dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, sur la montagne intercommunale de la baronnie d'Esparros nous montrera si les cadets du piémont à l'instar de ceux de la haute montagne ont profité de ces terres, et si ce sont toujours les maisons les plus pauvres qui sont parties escalader les pentes proches.

Précisons que ce quartier peuplé de défricheurs n'est que l'un de ceux installés sur la montagne intercommunale: Esparros, commune voisine et très peuplée, a été à l'origine au XIXe siècle de plusieurs hameaux de maisons, qui sont devenus des hameaux de granges aujourd'hui. Les usurpations ne datent pas seulement de cette période, cruciale pourtant quant à la reproduction familiale des populations: l'Alat, replat bien exposé du côté du ruisseau de l'Aube, a été entièrement colonisé bien avant 1790.

Il n'est plus besoin de présenter Laborde, une des quatre communes de la baronnie d'Esparros avec Arrodets, Esparros et Labastide, entre Arros et vallée d'Aure. Avant la Révolution, on y pratique un mode de vie agro-pastoral et un artisanat du bois collecté dans les proches forêts de la montagne. Comptant encore de 334 personnes en 1773, la communauté, dont le comportement démographique est bien caractéristique de la zone de montagne, avoisine les 600 habitants à la fin du Second Empire, pour atteindre seulement 464 personnes en 1906. Sous le double effet de la croissance de la population et de la promulgation du Code civil précédée par les lois révolutionnaires sur la transmission des biens, les propriétés se sont émiettées[10]; le rendement des plantes cultivées plafonne; et même si l'élevage s'est intensifié, il ne répond pas à tous les besoins. Dès 1834, la population commence à baisser, tout en gardant des densités très élevées car la superficie de la commune ne dépasse pas 176 hectares. L'émigration joue alors un rôle très important dans le maintien du système familial (cf. Tableau). Dans la toute première partie du siècle, elle est encore saisonnière et temporaire pour les cadets garçons.

Tableau. Destins des enfants de Laborde entre 1800 et 1896

	Départs définitifs	Mariages	Célibataires au village
Garçons	322	177	72
Filles	262	189	48

Plus tard, elle deviendra définitive et les aînés seront également touchés par cette fièvre migratoire. Les filles partiront à leur tour car le sex ratio ne leur est pas favorable. Les directions choisies ne sont pas différentes de celles prises par les

10 Les propriétés de moins d'un hectare couvrent 52% du territoire de la commune en 1826.

autres migrants pyrénéens: Bordeaux, Toulouse, Paris, l'Amérique du nord et du sud et surtout l'Algérie, nouveau département qui demandait des fonctionnaires (militaires, gendarmes, douaniers) et des artisans et pour lequel le prix du transport ne mettait pas en péril les finances familiales.

L'installation sur place des garçons cadets ne se faisait que de deux façons à Laborde où le faire-valoir direct était général: soit par le mariage avec une héritière dans le cas de fratries composées uniquement de filles, soit par création de Maison après mariage avec une cadette. De fait, le nombre de Maisons va croître rapidement: en 1773, on en compte 57, en 1826, elles sont 91 et au début de la Troisième République, 138. Ces créations pouvaient adopter des formes diverses. Ici, l'on divisait une maison verticalement et l'on affectait à la Maison-fille une part du jardin familial et du verger. Cette formule a été adoptée par certaines maisons d'artisans de la Bouchette, un quartier de Laborde proche d'Arrodets, où les propriétés familiales étaient déjà des plus restreintes. Ailleurs, on réoccupait une ancienne grange en l'améliorant (Bonnain, 1981). L'espace aux confins méridionaux du territoire communal ne manquant pas, on pouvait construire également une nouvelle habitation. Ces solutions «légales» ne purent être adoptées par tous les cadets en raison du manque de terres et de moyens financiers (Derouet, 2001). Ces derniers se tournèrent vers la montagne de la baronnie d'Esparros sur laquelle les quatre communes avaient des droits d'usage des pâturages et des forêts, consignés dans des chartes depuis le XIIIe siècle[11].

Une montagne disputée

C'est à l'occasion d'un conflit entre les quatre communes de la ci-devant baronnie et un bourgeois du Comminges, Perrin, le nouveau propriétaire éminent de la montagne, que l'on apprend l'importance des défrichements plus ou moins spontanés. Cet achat avait eu lieu en 1817 et dès cette date, les maires dénoncent les pratiques de Perrin qui, voulant faire produire sa montagne, reprenait les méthodes du baron de Cardaillac, précédent propriétaire. En effet, en 1808, devant notaire, ce dernier avait déclaré renoncer à poursuivre plusieurs habitants des quatre communes pour dégradations de la forêt contre une amende transformée en rente annuelle[12]. Perrin avait adopté le procédé[13] mais en l'amplifiant et avait fait déclarer par ses gardes que tous les communaux lui appartenaient. En dénonçant ces dernières pratiques, le médecin Arnaud Duplan, maire de Laborde, rappelait que Perrin aurait encou-

11 On ne parlera pas ici des usurpations de communaux faits à l'intérieur des limites des communes; celles-ci vont les entériner en aliénant les parcelles pour payer leurs dettes. La démarche était plus facile dans ce cas que dans celui des propriétés intercommunales.

12 ADHP, série E, étude J. P.Labat, Asque, 1er février 1808.

13 ADHP, série E, étude J. J. Labat, 1er juin 1817.

ragé les plus pauvres des habitants à défricher «afin qu'ils s'installent dans les montagnes en payant un franc de ferme par journal»[14].

L'ordonnance royale du 23 juin 1819 et la circulaire du 6 octobre 1819 sur la recherche et la reconnaissance des biens communaux usurpés amenèrent à la découverte de défrichements considérables, dont les responsables furent traînés en justice par Perrin. Parallèlement, celui-ci ayant demandé le cantonnement de l'ancienne réserve seigneuriale, le bois de Tire-Mouréou, les quatre communes décidèrent d'aller en justice. Après bien des péripéties (les gendarmes intervinrent trois fois après des attaques de gardes et des saisies de troupeaux), les communes gagnèrent leur procès et les trois quarts de la montagne leur revinrent en toute propriété.

L'union des communes devant le propriétaire étranger n'avait pas été parfaite tout au long de cette période car Esparros, le 9 mai 1833, dénonçait plusieurs habitants comme défricheurs dont l'installation devait «rendre illusoires les droits concédés aux communautés d'Esparros, Laborde, Arrodets et Labastide»[15]. Leur nombre mettait en péril l'élevage et ses parcours. En fait, c'est au moment de la constitution de la commission syndicale en 1860 que l'on appréhende la réelle amplitude des empiétements. Les défricheurs saisirent ce moment où les communes reprenaient en main la gestion de leur montagne, pour demander la reconnaissance des terrains usurpés. En 1862, le refus d'Esparros est net, car une régularisation aurais mis en péril l'élevage: la commune déclara que «... les sources sont forcloses, les chemins resserrés, les meilleurs terrains usurpés et quelquefois mis en fermage pour une redevance de 20 à 50 francs par an, les bestiaux chassés car ils vont pacager sur les défrichements»[16]. S'ensuivit toute une série de conflits portant sur la conception de l'usage de la montagne: les notables élus à la tête de la toute jeune commission syndicale n'allaient plus la considérer comme une réserve d'espaces et de bois disponibles et partant comme le moyen de survie d'une minorité de villageois. Ils allaient la penser en termes de gestion et d'équilibre.

De façon paradoxale mais compréhensible dans le contexte social des Hautes-Pyrénées, la préfecture prit le parti des usurpateurs en avançant qu'ils étaient des nécessiteux, qui à ce titre, méritaient de l'indulgence. Le conseiller général de La Barthe de Neste, canton dont dépendait la montagne, répondit qu'il existait 70 défricheurs dont seulement 14 étaient des indigents fabriquant du charbon de bois pour survivre (mettant donc les bois en péril). En 1863, la commission syndicale établit une liste de 94 familles qui avaient construit ou simplement défriché: c'étaient de toutes petites maisons mais aussi quelques maisons moyennes, qui avaient vu là une possibilité d'étendre leurs champs. Parmi les usurpations

14 ADHP, série O, carton 35.
15 *Ibid.*
16 ADHP, série O.

vieilles de plus de 15 ans citées par la commission et commises par les Labordais, on releva celles effectuées par Jean Louis Ricaud à la Soula, par Jean-Marie Guchen à Pelat, tous deux tisserands, par Catherine Ducay-Massa à Lusclade. Les habitants de Laborde avaient surtout défriché à La Goutille et y avaient construit des habitations mais ils avaient aussi labouré à Darré la Carrie, à Castet Loubau, à l'Artigaou, au ruisseau de l'Aube, à Coustalade, au Pla det Souil. Parmi les contrevenants, qui avaient usurpé mais n'avaient pas emménagé, on compte toujours de très petits propriétaires mais aussi Delhom-Blaya et Lavit-Jantoy qui s'étaient installés sur le Montaigu et également Delhom-Milhas qui étaient des chefs de maisons moyennes[17]. La nécessité poussait à escalader la montagne collective, comme l'occasion de s'agrandir sans grand risque. En 1874, on continua à régulariser les situations et on aliéna encore 4,5 hectares en 27 parcelles sur la montagne à des habitants d'Esparros pour payer les frais du procès de la commission syndicale avec Bulan, au sujet des limites de sa portion reconnue par le procès de 1845[18]. En 1884, on aliéna encore 13 parcelles usurpées sur 50 hectares[19]. En 1892, la commission obtint l'autorisation de poursuivre 81 défricheurs dont 23 étaient de Laborde, tous originaires de petites Maisons sauf celle de Lafforgue-Jouanot, une «bonne maison».

Entre les quatre communes ne régnait pas d'ailleurs l'entente cordiale, chacune suspectant l'autre de tirer plus d'avantages qu'elle de la proximité de la montagne intercommunale. En 1908, par exemple, Laborde refusa l'aliénation de 32 parcelles de terrain dont on peut penser qu'elles étaient occupées exclusivement par des habitants d'Esparros. Dès la constitution de la commission syndicale, chacune des communes avait voulu partager en raison des défrichements illicites opérés par les habitants des trois autres. Déjà, la commune de Bulan avait demandé la partition dès la Révolution, quand les usagers de la montagne avaient cru que les terres leur revenaient en pleine propriété du fait de l'émigration de leur ci-devant seigneur. En 1869, Laborde assisté d'Arrodets plaidait contre Esparros et Labastide et obtenait un jugement favorable à Bagnères-de-Bigorre[20]. Esparros acceptait alors le principe de la division mais la commission syndicale s'y opposait en évoquant des intérêts particuliers. En 1871, c'est au tour d'Arrodets de demander la sécession. En 1892, Labastide approuva le partage des forêts mais non celui des pacages[21]. Si les communes étaient aussi attentives à ce

17 ADHP, série O carton 34.
18 Bulan avait des droits mais réduits sur la montagne de la baronnie d'Esparros. Le jugement de 1845 lui reconnaissait 14/100e de la totalité, portion ramenée à 12/100e devant l'opposition des quatre autres communes (ADHP série 2 O 931).
19 ADHP série O carton 35.
20 ADHP série O carton 34.
21 AC Labastide, cahier des délibérations municipales, 2 août 1892.

qu'aucune d'entre elles ne profite plus que les autres des empiétements sur la propriété intercommunale, c'est qu'elles étaient au courant de la complicité de fait des mairies avec les défricheurs.

Revenons à La Goutille, le hameau de la montagne occupé par les habitants de Laborde.

Se recréer un entre-soi

Nous disposons de plusieurs dénombrements de la population de Laborde, de 1872 à 1936, documents officiels consultés par la préfecture et qui indiquaient le nom des quartiers. La Goutille n'y figure expressément qu'à partir de 1881, disparaît en 1911, réapparaît en 1921 et n'est plus mentionnée en 1936. Par ailleurs, l'enquête orale nous apprend que le quartier n'a plus été occupé après la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, le chiffre total de la population reste exact et même, tient compte précisément des habitants du quartier car ils sont inclus dans ceux du Perulhé et de Gachassans[22], comme on peut le voir quand on suit la succession des noms des occupants. En fait, ce n'est qu'au hasard de l'état civil que l'on peut apprendre l'installation de ménages à cet endroit. Ainsi, en 1853, Jacques Ricaud (1812–1886) déclare la naissance de son fils Louis Daniel «dans sa chaumière à la montagne de la baronnie»; par suite d'un accident, il ne se déplacera pas pour déclarer son fils Jean né en 1866. Vincent Ferrou-Touère de Bulan marié à Rose Peyrigua alternera séjours en Espagne et à Laborde avant de quitter définitivement La Goutille et Laborde… Encore aujourd'hui, les habitants usent d'une jolie expression pour décrire la situation administrative des anciens occupants du hameau: ils naissaient et mourraient à Laborde mais vivaient à Esparros, puisque la montagne avait été portée sur le territoire de cette commune lors de la confection du cadastre en 1826.

Malgré les lacunes des sources archivistiques, on peut saisir l'importance réelle du quartier finalement. On y comptera jusqu'à onze habitations regroupant 36 personnes en 1876 puis, régulièrement, avec l'évolution démographique du village, les chiffres de la population et des maisons vont baisser jusqu'à trois habitations abritant 13 personnes pendant l'entre-deux-guerres: le dernier enfant à y naître fut Baptistine Larrey venue au monde en 1922. Se sont installés à La Goutille bien évidemment une majorité de cadets, des célibataires âgées comme Rose Duplan-Lène, cadette d'un cadet de maison moyenne et Piarrine Delhom, cadette née en 1839 et mère d'une enfant naturelle. On y remarque aussi que les gendres viennent d'autres villages des Baronnies, parfois d'assez loin comme Bourg-de-Bigorre et

22 Laborde comporte plusieurs quartiers: le Village, le Castagné, les Arribes, la Bouchette, le Pé de Bié et Gachassans.

Sarlabous. Ce sont surtout des bûcherons et des ouvriers du bois, plus proches de la source de leur matière première qui se sont installés là, et d'anciens domestiques. On relève pourtant la présence d'un maçon qui a laissé la maison natale du village à son cadet. Dans cette petite société, on compte un nombre non négligeable de handicapés physiques et mentaux qui vivent avec leurs parents âgés. Mais finalement, et cela ressort bien des entretiens que nous avons eus avec les habitants du village, les occupants du hameau n'étaient pas très différents de ceux d'en bas: simplement, on trouvait là plus de familles nombreuses, on s'y mariait un peu plus tôt, il y avait davantage de mariages en gendre avec des garçons venant d'autres communes. En revanche, les enfants convolaient autant qu'au village (8 mariages connus pour 28 enfants), et les migrants prenaient les mêmes directions (3 cadets partis à Paris, 2 en Algérie). Cependant là, les habitants étaient plus pauvres que dans la vallée, leur installation plus précaire, leurs occupations parfois à la limite de la légalité dans le cas des bûcherons et des charbonniers.

Qu'est-ce qui a décidé les occupants du hameau à s'installer si loin du village? On a déjà dit que les terres étaient bien exposées et faciles à travailler, proches des forêts et du bois qu'elles offrent. Certes, mais la coupure d'avec la vie sociale du village n'était pas un élément à négliger, et en particulier l'absence de relations de voisinage indispensables pour l'aide dans les travaux quotidiens et extraordinaires, l'assistance et la communication, relations fondées sur la proximité des maisons et ancrées dans les habitudes. Une habitante de Laborde née au hameau et mariée au village nous rappelait combien il lui était difficile de se rendre à l'école du village en hiver, le matin quand le jour n'était pas encore levé. Toutefois, La Goutille n'était pas tout à fait une terre étrangère car on y était en famille. On peut même dire que si on avait choisi de s'installer là plutôt que de partir au loin, c'est parce qu'on pouvait y conserver son genre de vie et que l'on disposait sur place de relations de parenté proches. En 1876, trois maisons apparentées abritent des germains consanguins. Deux autres maisons sont occupées par des seconds cousins pouvant intervenir à la moindre occasion. Françoise Ozun née en 1828, mariée sans enfants à Jean Viau d'Esparros, garde ses deux neveux nés en Afrique, Jeanne et Henri, enfants de son frère cadet Jean Pierre. Plus on avance dans le temps, moins il y a de monde à La Goutille et plus les Maisons se rapprochent en termes de parenté. En 1911, dans la maison Bièbe vit une femme et son fils, dans une autre, sa fille mariée et son gendre venu d'Arrodets ainsi que leur enfant, dans une troisième, une autre fille mariée à un natif d'Esparros et leurs sept enfants. La place ne manque pas. Ainsi, la quatrième maison abrite une famille-souche composée de la veuve d'un natif de Sarlabous, sa fille aînée célibataire, née en 1861, sa fille cadette née en 1867 mariée à un cultivateur de Bourg-de-Bigorre et leurs cinq enfants. Deux de ces enfants, Elisabeth et Marie redescendront au village lors de leur mariage.

Peut-on parler de solution de désespoir ou de solution d'attente pour les cadets privés de terre? Prenons le cas de Jacques Ricaud déjà évoqué à l'occasion de la déclaration de son fils aîné. Dernier enfant du mariage en gendre de Damien Pierre Ricaud, tisserand, né à Lannemezan et de Louise Duplan-Talabot, héritière de son oncle Jean, Jacques Ricaud est dit Tisné lorsqu'il se marie en 1852 avec Jeanne Marie Ducay d'Arrodets (1831 1895). Il se construit une petite maison à La Goutille, ses deux frères aînés se partageant la maison familiale à la Bouchette. Sa femme donne naissance à cinq enfants dont trois seulement survivront. Jacques se déclare successivement journalier (1851), bûcheron (1861) et sans profession (1863) à la suite d'un accident du travail. En somme, il a vécu de travaux occasionnels jusqu'à cette date. Ses fils se louent très tôt et vont quitter le village précocement et définitivement. Leur départ et leur contribution vont aider les parents à redescendre de la montagne. En 1876, Jacques, toujours déclaré bûcheron à l'agent recenseur, vit seul avec sa femme à la Bouchette où il s'est ré-installé, tout près de son frère Jean-Louis et sa belle-sœur Thérèse, veuve de son frère Bernard, avec lesquels il semble qu'il ait gardé de très bonnes relations. C'est en ramassant du bois à l'âge de 74 ans qu'il tombe au fond d'un précipice à Laspènes de l'Aube le 18 juin 1886. Dans le cas de Jacques, il est clair que l'installation à la montagne a été un pis-aller et qu'il en est redescendu dès que les circonstances et ses moyens le lui ont permis, c'est-à-dire dès que des maisons se sont libérées au village et quand les besoins de sa famille ont décru à la suite du départ des enfants. Dans une phase de croissance démographique, de terroir plein et sans ouverture facile sur le monde extérieur, Jacques serait resté là où il s'était installé lors de son mariage. Faisons un peu d'histoire-fiction: créé deux siècles auparavant, le hameau des cadets serait peut-être devenu une commune à part entière au lieu d'être aujourd'hui un simple rassemblement de granges. Faute d'occupants, décédés ou ré-installés vers le village dans les maisons qui se libéraient en raison de l'émigration vers les villes et l'Algérie (c'est le cas de la Maison Larrey-Masso qui revient au Castagné), les chaumières ont fermé progressivement et ont été transformées en bâtiments d'exploitation.

Ne restent de cette aventure des cadets de Laborde et des autres villages de l'ancienne baronnie d'Esparros que plusieurs de ces hameaux et l'histoire d'un enfant de six ans, mort de froid ou de peur en 1867, en allant ramasser du bois par une nuit d'hiver, près du col de Courradabat (Augustins, 1981) où une croix de pierre marque toujours le lieu de son décès.

En théorie, l'élection du système de reproduction à l'identique dans les Pyrénées ne laissait pas beaucoup de choix aux cadets quand il s'agissait de leur établissement. Lorsqu'ils n'étaient pas trop nombreux, ils pouvaient se marier grâce à leur dot et entrer comme gendre dans une famille du village ou des environs. Ils pouvaient aussi rester comme célibataires au foyer de leur germain. En période de croissance démo-

graphique, en dehors de ces solutions rendues encore plus difficiles en cas de crise économique, le départ s'imposait, parfois pour des destinations assez lointaines et la rupture des liens qui les unissaient à leur famille restée sur place s'ensuivait rapidement. Tous ne se sont pas résignés au départ et ont créé leur propre Maison en dépit de la coutume. Dans la plaine, les possibilités étaient réduites car le marché foncier était bloqué par les bourgeois pour lesquels, au XVIIIe siècle comme dans la première partie du XIXe siècle, la propriété était autant une source de revenus que de statut. En piémont, la terre était beaucoup moins tentante: moins riche, plus dispersée, d'accès difficile, elle ne permettait pas de dégager des surplus. La plupart des cadets se sont installés sur le terroir villageois, les autres sont allés coloniser les terres communales et intercommunales, non sans conflits. On a parlé ici de solutions collectives et même de rébellion des cadets. L'exemple de Laborde et de la montagne de la Baronnie montre qu'il s'agit avant tout de solutions familiales, accomplies avec l'accord des pères et des héritiers, le conflit ne naissant que lorsque la demande de reconnaissance de l'installation arrivait au niveau de la collectivité. Laborde nous a montré également que ces «colonies de peuplement» avaient des sorts différents selon les époques et surtout selon les possibilités offertes. L'ouverture d'un marché extérieur du travail auquel on avait accès plus facilement a sonné le glas de ces colonisations.

Bibliographie

ARRIZABALAGA, M. P., 1996, «Réseaux et choix migratoires au Pays Basque. L'exemple de Sare au XIXe siècle», *Annales de démographie historique*: 423 446.

—— 1998, *Familles, succession, migration au Pays Basque au XIXe siècle. Etude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques*, Thèse, EHESS.

AUGUSTINS, G., 1981, «Maison et société dans les Baronnies au XIXe siècle», in I. Chiva, J. Goy (sous la dir. de), *Les Baronnies des Pyrénées*, 1, Paris, éditions de l'EHESS: 21–122.

BERTHE, M., 1967, *Le comté de Bigorre, un milieu rural au bas Moyen Age*, Paris, SEVPEN.

BIDART, P., 1976, «Pouvoir et propriété collective dans une communauté basque», *Etudes rurales*: 63–64.

—— 1977, *Le pouvoir politique à Baïgorri, village basque*, Bayonne, éditions IPAR.

BONNAIN, R., 1981, «Les bonnes maisons...», in I. Chiva, J. Goy (sous la dir. de), *Les Baronnies des Pyrénées*, 1, Paris, éditions de l'EHESS: 123–168.

—— 1998, «Emigration, exclusion et solidarité», in G. Bouchard, J. Dickinson, J Goy (sous la dir. de), *Les exclus de la terre en France et au Québec XVIIe–XXe siècles*, Sillery, Septentrion, 1998: 271–290.

—— 2003, «Des affaires de famille? Les comportements migratoires pyrénéens au 19e siècle», in C. Dessureault, J. Dickinson, J. Goy (sous la dir. de), *Famille et marché XVIe–XXe siècles*, Sillery, Septentrion: 199–216.

—— 2005*a*, «Vivre à Paris en 1900. Les Bigourdans dans le 19e arrondissement de Paris», in *Cultures et solidarité dans les Pyrénées centrales et occidentales*, 56e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Tarbes: 69–86.

—— 2005*b*, «Household mind and the ecology of central Pyrenees in the 19th century: fathers, sons and collective landed property», *History of the Family. An International Quarterly*, 10 (3): 249–270.

Buisan, G., 1984, *Henri Fédacou raconte. La vie montagnarde dans un village des Pyrénées au début du siècle*, Tarbes, Association G. Mauran.

Cavailles, H., 1931, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves de l'Adour et des Nestes*, Paris, A. Colin.

Derouet, B., 2001, «Parenté et marché foncier à l'époque moderne: une réinterprétation», *Annales H.S.S.*, 56 (2): 337–368.

Dessureault, Ch., Dickinson, J. A., Goy J. (sous la dir. de), 2003, *Famille et marché XVIe–XXe siècles*, Sillery, Septentrion.

Etchelecou, A., 1995, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, Paris, PUF/INED (Travaux et documents).

Higounet, C., 1987, «Centralité, petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale», in J.-P. Poussou, P. Loupès (sous la dir. de), *Les petites villes du Moyen Age à nos jours*, Paris, CNRS.

Lefebvre, T., 1933, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, Paris, A. Colin.

Le Play, F., 1871, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps. Une famille souche du Lavedan en 1856*, Paris, Téqui.

Mauran, G. 1980 [1887], *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, Tarbes, Association G. Mauran.

Sarramon, A., 1966, *Les quatre Vallées: Aure, Barousse, Neste et Magnoac*, Tarbes, Imp. Saint-Joseph (2e édition).

Schmitt, L., 1928–1930, «Miettes d'histoire», *Bulletin de la société académique*: 39–95.

Viers, G., 1951, «Le pays des Aldudes», *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 22: 260–281.

Vivier, N., 1993, «Les biens communaux de Béarn et au Pays Basque sous l'Ancien Régime et la Révolution», in *Pyrénées – Terres – Frontières*, Actes du 118e Congrès des Sociétés historiques et scientifiques, Pau, 25–29 octobre: 57–90.

Zink, A., 1997, *Clochers et troupeaux. Les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution,* Bordeaux, PUB.